

de ladite Compagnie qui demande la permission de traverser certaines rues avec des tuyaux de 12" pour les fins de transmettre la chaleur, il est décidé de remettre l'étude de cette question à septembre.

—M. Archambault, C. R., (avocat de la Ville), se présente devant la Commission au sujet de la réclamation de M. A. Chartier, s'élevant à \$90.00 pour la construction d'un égout privé sur la rue Aylwin, et sur recommandation de M. Archambault de régler ladite réclamation,

Il est

Résolu: De donner instruction à l'inspecteur de la Ville de préparer un mandat de \$90.00 pour payer la réclamation de M. A. Chartier.

—Sur réquisition de M. l'échevin N. Lapointe,

Il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit requis de couper le poteau appartenant à la Compagnie de Téléphone des Marchands, à l'angle des rues Notre-Dame et des Seigneurs, si cette Compagnie néglige de se conformer à l'avis qui lui a été signifié le 24 juillet 1905.

Il est

Résolu: De donner instruction à l'inspecteur de la Ville de donner avis à toutes les compagnies de poser leurs conduits souterrains sur la partie expropriée de la rue St-Lambert, de la rue Notre-Dame à la rue St-Jacques, avant la pose du pavé en cet endroit, et de plus, de placer tous les poteaux du trolley dans la nouvelle ligne.

Il est

Résolu: De donner instruction de protester toutes les compagnies d'avoir à réparer toutes les ouvertures faites dans le pavage permanent et les chemins; si lesdites compagnies ne font pas les réparations demandées, l'inspecteur de la Ville les fera faire et s'en fera rembourser le coût des compagnies responsables desdites réparations.

—A la demande de M. l'échevin Bastien,

Il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit requis de donner avis au propriétaire de la voûte construite au No 34 Côte St-Lambert, d'avoir à réparer l'état dangereux de la porte en fer placée au-dessus de ladite voûte.

REQUETE

—De M. J. A. Caron, demandant un raccordement d'égout vis-à-vis les Nos 1775 et 1777 de la rue St-Denis.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

—La question des noms des rues est remise à la prochaine assemblée.

Ajournement.

R. BOLTE,
Assistant secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 14 août

Sont présents: MM. les échevins Robertson, président, Sauvageau, Duquette, Proulx et Dagenais.

—La question de la propriété de la rue Berthelet étant mise à l'étude comme site pour le poste No 5, est discutée à fond. Craignant quelque difficulté au sujet de la ruelle en arrière et du passage venant de la rue Berthelet, les deux étant en commun, il est décidé de renvoyer la question aux avocats de la Ville pour avoir leur opinion.

Résolu: Que MM. O. Martineau & Fils soient remboursés de leur dépôt de \$250.00 re le poste de pompiers No 18.

Ajournement.

L.-A. D'AMOUR,
Secrétaire.

quest of the said Company for permission to cross certain streets with 12" pipes for heating purposes, it decided to suspend the request up to September.

—Mr. Archambault, K. C., (City Attorney), appeared before the Committee ament claim of Mr. A. Chartier amounting to \$90.00 for the construction of a private drain on Aylwin street, and after recommendation of Mr. Archambault to settle the said claim,

It was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to prepare a warrant of \$90.00 to pay Mr. A. Chartier's claim.

—At the request of Ald. N. Lapointe,

It was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to cut down the pole belonging to the Merchants Telephone Co., situated N. W. corner of Notre-Dame and Seigneurs streets, if this Company fails to comply with the notice served on 24th July 1905.

It was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to notify all companies to lay their underground conduits on the portion expropriated on St. Lambert street, from Notre-Dame to St. James streets, before the paving of said part and further more to have all trolley poles place in the new line.

It was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to protest all companies to repair all cuts made in permanent pavements and roadways, if such companies fail to make the necessary repairs, the City Surveyor will repair same and collect the cost thereof from the companies responsible for said repairs.

—At the request of Ald. Bastien,

It was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to notify the owner of the vault constructed at No. 34 St. Lambert Hill to repair the dangerous state of the iron door over said vault.

PETITION

—From J. A. Caron, asking for a drain connection opposite Nos 1775 and 1777 St. Denis street.

Referred to the City Surveyor.

—The question of Street Names was deferred until next meeting.

Adjourned.

R. BOLTE,
Asst. Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of Special Meeting held the 14th of August.

Present: Ald. Robertson, chairman, Sauvageau, Duquette, Proulx and Dagenais.

—The question of the Berthelet street property as a site for No. 5 Station was fully discussed. Some difficulty being feared on account of the lane in rear and the passage-way leading from Berthelet street, both being in common, it was decided to refer the matter to the City Attorney for his opinion.

Resolved: That Messrs. O. Martineau & Fils be returned their deposit of \$250.00 re No 18 Fire Station.

Adjourned.

L. A. D'AMOUR,
Secretary.